Le journal DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT

présenté par le chef de l'État en octobre 2019 prévoit de doubler les effectifs dans les établissements français à l'étranger.

Éducation

De nouvelles ambitions pour le réseau d'enseignement français à l'étranger

LE POINT

avec les opérateurs publics et privés, prêts à se mobiliser pour relever ce défi!



ÉDUCATION



<u>L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER</u>

Un challenge à relever pour cette belle machine

Tout comme son exceptionnel réseau de consulats et d'ambassades à travers le monde, la France possède un réseau d'enseignement à l'étranger tout aussi singulier. Il est en effet le seul à scolariser des Français, bien sûr, mais aussi, pour près des deux tiers, des élèves étrangers. Le gouvernement s'est donné pour mission de le développer sur les dix prochaines années. Un vrai challenge que l'ensemble des opérateurs du monde de l'éducation, publics et privés, va devoir relever!

ébut octobre 2019, lors d'une conférence de presse qui associait les ministères de l'Education et des Affaires étrangères, les ministres Jean-Michel Blanquer et Jean-Yves Le Drian exposaient le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger voulu par le président de la République. L'objectif est ambitieux puisqu'il s'agit ni plus ni moins que de doubler le nombre d'élèves des écoles d'enseignement français à l'étranger à l'horizon 2030! Les buts d'une telle réforme sont:

- d'accueillir plus d'élèves;
- d'accompagner la croissance des établissements existants et la création de nouvelles écoles;
- de mieux associer les familles à la vie des établissements;
- de mieux accompagner le réseau grâce à une mobilisation accrue des ambassades.

Accueillir plus d'élèves

La réputation des établissements français à l'étranger n'est plus à faire, celle du bac non plus. Quand on additionne les deux, on obtient d'excellents résultats avec plus de 97% de réussite au bac, et la possibilité de suivre un cursus supérieur en France. La réforme du bac, et celle du lycée qui va vers un lycée modulaire plus compatible avec celui des anglo-saxons, doit permettre aux élèves de choisir des spécialités leur assurant un parcours plus autonome. Pour ce faire, le CNED est partenaire afin de permettre aux élèves qui font le choix de spécialités non enseignées dans leur établissement de ne pas être pénalisés. Autre atout, celui du plurilinguisme avec 168 sections

internationales, qui sera renforcé avec un renforcement de ces sections dans les collèges et les lycées. Enfin, les établissements français souhaitent promouvoir dans le monde les contenus, ressources et services éducatifs francophones produits par les opérateurs publics comme France éducation internationale, Canope, le CNED, l'Institut français) ainsi que la plateforme France Education, accessible à tout le réseau.

Accompagner la croissance

La croissance voulue par le gouvernement doit s'accompagner d'une exigence soutenue de qualité. Ainsi, si l'homologation se simplifie, les établissements devront toujours attester leur conformité aux principes, aux programmes et à l'organisation pédagogique du système éducatif français. Les nouveaux établissements pourront être homologués dès leur 1^{re} année. En outre, le ministère de l'Education nationale s'engage à détacher 1000 personnels supplémentaires d'ici 2030. Mais désormais, les personnels détachés ne pourront l'être que pour une durée maximum de six ans. Dans le même temps, ces enseignants nouvellement détachés pourront être mieux formés à l'international. Les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation proposeront une certification spécifique dans le cadre du master MEEF. Dès 2020-2021, tous les étudiants qui le souhaitent pourront suivre cette certification. Ils auront des connaissances supplémentaires en matière linguistique, interculturelle...

Quant aux enseignants déjà diplômés comme pour ceux recrutés localement, ils se verront proposer des formations sur 16 pôles régionaux créés dès 2020.

Mieux associer les familles

Les familles qui optent pour la scolarisation de leurs enfants dans le réseau français font un effort financier parfois important; elles ne le font jamais par hasard et attendent beaucoup de cet investissement. C'est pourquoi le gouvernement souhaite qu'elles soient davantage associées à la gestion de ces établissements, notamment dans la vie et le projet d'établissement. Elles seront désormais mieux associés à la préparation du budget de leur établissement et leur représentation sera accrue au conseil d'administration de l'AEFE, à Paris.

Soutenir le réseau

La colonne vertébrale de ce réseau d'enseignement est l'AEFE (l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger). Elle va désormais être dotée d'un nouveau service d'appui au développement du réseau (SADR) qui va accompagner les investisseurs publics et privés souhaitant développer une offre d'enseignement conforme aux programmes scolaires français. Le SADR apportera une offre complète, dès en amont du projet, avec son expertise dans les domaines de l'immobilier, de la sécurité, de la pédagogie, de la gouvernance, des ressources humaines, de l'homologation... Pour que le plan de développement soit efficace et se développe localement, les ambassades sont sollicitées: elles chapeauteront des plans de développement et les postes diplomatiques mèneront une analyse de l'offre et de la demande éducative. Elles devront aussi veiller à ce que le développement de ces nouveaux établissements soit régulé et qu'ils garantissent la qualité des enseignements. Enfin, un conseil d'orientation de l'enseignement français à l'étranger permettra de mettre en œuvre ce plan de développement. Il réunira tous les ans l'ensemble des acteurs de l'enseignement français à l'étranger avec les ministres de l'Education et des Affaires étrangères.

Des moyens financiers

Si l'ensemble des acteurs est sur le pied de guerre pour mener à bien ce plan de développement, l'Etat a également dégagé des moyens financiers pour réaliser ses objectifs. Ainsi, le budget de l'AEFE va augmenter de 25 millions d'euros en 2020. Cette enveloppe devra aider l'AEFE à piloter le plan, en particulier pour accompagner les investisseurs dans la création de nouvelles écoles d'enseignement français à l'étranger. En outre, le système de bourse qui permet aux moins fortunés de poursuivre leur scolarité dans ces établissements homologués va perdurer. Aujourd'hui, il permet à quelque 25 000 élèves d'en bénéficier, dont 40% voient la totalité de leurs frais de scolarité pris en charge. Désormais, tout est prêt pour que ce plan puisse prendre son envol... ◆



Cette publication est éditée par TDME, 18, rue Henri-Barbusse, 75005 Paris. SAS au capital de 1.000 €. RCS Paris 798 269 726. Numéro de commission paritaire : 0520 l 93671. Directeur de la publication : Jean-Pierre Pont (jeanpierrepont@gmail.com). Tél. : 07.71.70.78.54. Rédaction : Nathalie Laville. Secrétariat de rédaction : Didier Bras Direction artistique : Grand National Studio. Photo de couverture : Sharomka/Shutterstock.com. Retrouvez-nous sur internet : www.francaisaletranger.fr



ÉDUCATION



AEFE

Le cœur du système

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public français dédié au suivi et à l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Il est chargé par le gouvernement de piloter le plan de développement de ces établissements d'ici à 2030... Un beau challenge!

'agence est un opérateur de l'État sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle gère 71 établissements en gestion directe, 156 autres ont passé une convention avec l'AEFE qui permet notamment d'affecter des personnels (établissements conventionnés) et 295 autres sont des établissements partenaires. Soit au total 522 établissements implantés dans 139 pays, qui scolarisent plus de 370000 élèves dont 40% sont français. Tous ces établissements sont homologués par le ministère de l'Éducation nationale. Autrement dit, cela garantit la conformité au modèle éducatif français et la qualité de l'enseignement dispensé. Ainsi, un élève issu d'un établissement homologué peut poursuivre sa scolarité sans examen préalable dans un autre établissement homologué ou dans un établissement public en France. Enfin, l'homologation de ces établissements permet aux élèves français qui y sont scolarisés d'être éligibles (sous conditions de ressources) aux bourses scolaires.

Le rôle de l'AEFE dans le développement du plan

L'AEFE est la colonne vertébrale de ce réseau unique au monde. « Notre mission, explique son directeur Olivier Brochet, est de "faire réseau", de garantir la formation de tous les enseignants... Notre agence est au centre du plan du gouvernement, le doublement de nos effectifs est sous notre respon-

sabilité. Il va nous falloir utiliser tous nos atouts! Nous avons par exemple la capacité à former des jeunes au plurilinguisme. Ainsi, quand les autres établissements étrangers apprennent deux langues à leurs élèves, nous allons sur l'apprentissage d'au moins trois langues. Nous avons d'ailleurs 168 sections internationales dans les lycées français à l'étranger, ce qui représente un tiers des sections internationales dans l'ensemble de l'enseignement français. Notre objectif est de doubler ces sections internationales dans les trois prochaines années. »

Garantir la qualité de l'enseignement, cela passe nécessairement par un personnel enseignant très qualifié. « Nous avons aussi un atout important avec la formation de nos



enseignants, ajoute M. Brochet. Nous allons ouvrir seize pôles de formation à travers le monde, cela nous permettra de renforcer notre offre de formation continue à l'ensemble de nos enseignants et de nos personnels du réseau mais aussi de former les primo-enseignant, en particulier les personnels recrutés localement. Pour développer ces instituts régionaux de formation, nous nous associerons à l'ensemble des opérateurs avec lesquels nous conforterons nos partenariats pour utiliser au mieux l'offre de formation. J'ajoute que nous vérifierons régulièrement le fait que les équipes se forment en continu. Nous vérifions nos homologations tous

les cinq ans. Il est important que notre offre de formation soit forte pour avoir des ressources humaines les plus qualifiées possibles. »

Car l'AEFE gère quelque 6 000 détachés de l'Education nationale, pour partie du personnel encadrant, pour partie enseignant, un budget de plus de 400 millions d'euros qui croît cette année de 25 millions... Malgré tout, l'Agence doit aussi faire face à une pénurie de personnels et veiller à la qualité de l'enseignement

avec des enseignants recrutés localement. Ainsi, par exemple, le Liban qui scolarise quelque 60 000 élèves dans son réseau n'a que 7 % de ses enseignants qui sont des titulaires français. Pour autant, il obtient d'excellents résultats au bac!

Les atouts des établissements français à l'étranger

Les établissements français de l'étranger doivent faire valoir leurs atouts s'ils veulent exister à l'étranger. « La réforme du bac, si elle peut être attractive car plus conforme au fonctionnement anglo-saxon, n'est pas toujours simple à expliquer à des familles qui ont elles-mêmes passées le bac français, témoigne M. Brochet. Il faut savoir que nous avons la chance d'avoir dans 80% de nos établissements au moins huit spécialités (sur douze) proposées à nos élèves, avec un important socle en maths. Les familles ont

plutôt bien compris la réforme, mais nous avons tout de même un important effort d'information, de communication à faire auprès des parents. Nous informons aussi les universités, avec nos ambassades, et leur expliquons que cette réforme formera des jeunes qui répondront encore mieux à leurs attentes. C'est un vrai travail pédagogique. »

Dans le même temps, l'AEFE ne perd pas de vue que ces jeunes bacheliers peuvent intégrer le cursus supérieur français: sur 18000 bacheliers, 12000 se retrouvent aujourd'hui dans Parcoursup. L'objectif de l'Agence est d'augmenter ce nombre, faisant ainsi la promotion de l'enseignement



« NOUS ALLONS OUVRIR SEIZE PÔLES DE FORMATION À TRAVERS LE MONDE. » OLIVIER BROCHET

supérieur français auprès de leurs élèves. C'est d'ailleurs pour cela qu'il existe une Bourse d'Excellence-Major, pour permettre aux candidatures étrangères d'excellence de poursuivre leurs études en France: ce dispositif des bourses permet de soutenir environ 150 étudiants par an de nationalité étrangère pendant cinq années d'études en France.

«Notre autre atout est celui de la maternelle, assure M. Brochet. C'est assez unique dans le monde, cet enseignement que nous prodiguons aux jeunes enfants et qui a fait ses preuves. C'est aussi une possibilité pour nous de faire entrer dans le système français des jeunes alors qu'ils ont seulement trois ans. Sans oublier la collaboration avec les parents, qui doit s'intensifier. Notre CA sera enrichi de deux représentants supplémentaires, dont les modalités de désignation ne sont pas encore définies. D'ailleurs, nous allons aussi intégrer un représentant des anciens élèves, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Nous voulons mieux les associer et renforcer notre dialogue, en particulier pour son orientation budgétaire. »

Comment l'AEFE compte-t-elle développer son réseau?

« Depuis le 1er janvier 2019, nous avons créé un service de l'appui et du développement du réseau qui prend contact avec les nouveaux partenaires validés par les ambassades, conclut Olivier Brochet. Nous identifions ce que sont leurs besoins d'accompagnement pour aller le plus rapidement possible vers l'homologation. Depuis le début de l'année, nous avons déjà signé plus d'une trentaine de conventions d'accompagnement avec des établissements et une ving-

taine d'autres sont en négociations. Les ambassades vont travailler à réviser leur plan École. Elles devront réaliser des études stratégiques, réfléchir à la place de l'enseignement français dans le pays où elles sont installées, à celle de la concurrence, nous dire s'il y a un intérêt à le développer... Il faudra aussi qu'elles puissent identifier des porteurs de projets et les accompagner jusqu'à leur homologation. Les ambassades analyseront les besoins et les offres sur le terrain. Et si jamais nous sommes directement saisis par des porteurs de projets, nous ferons le lien avec nos ambassades pour qu'elles nous fassent un retour. »

L'AEFE commence tout juste à travailler avec ses partenaires afin d'accélérer le développement de son réseau sur dix ans: si l'ambition est réelle, la volonté aussi, les moyens le sont un peu moins. Reste donc à savoir si tous les acteurs joueront le jeu!



ENTRETIEN AVEC LAURENCE AUER

« Le développement de l'enseignement français est devenu une priorité »

Laurence Auer, directrice de la Culture, de l'Enseignement de la Recherche et du réseau au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, nous explique de quelle manière le réseau diplomatique français est mis à contribution dans la mise en place du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

L'ambition affichée par le gouvernement de doubler les effectifs des élèves suivant un enseignement français vous paraît-il réaliste? Quels sont les enjeux d'un tel développement?

L'objectif fixé par le président de la République de doubler le nombre d'élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger se fonde sur des observations de terrain. Nos ambassadeurs s'en font l'écho depuis plusieurs années: de nombreuses familles étrangères désirent offrir à leurs enfants un enseignement international, et notamment français. Elles y voient une porte vers l'excellence universitaire internationale et vers l'emploi. Nous recevons également de nombreux témoignages qui montrent une appétence pour notre langue, mais aussi pour ce qu'incarne notre pays et son système éducatif à l'étranger. Nous n'oublions pas les familles françaises,

toujours plus nombreuses à faire le choix de l'expatriation et que nous accompagnons en assurant une scolarisation des enfants qui s'inscrit dans la continuité avec leur scolarité en France.

Par ailleurs, cette dynamique se retrouve également du côté de l'offre d'enseignement français à l'étranger: le nombre de demandes d'homologation de la part de nouveaux établissements est en forte augmentation.



Pour notre pays, les enjeux sont importants : il s'agit de créer un réseau toujours plus dense et vaste. Les anciens élèves possèdent plus que le français en partage, leur francophonie se double d'une francophilie et d'un socle commun de références culturelles qui en font des partenaires naturels de notre pays.

Pour réussir le défi du doublement, les ministres de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Education nationale ont présenté un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Les mesures de ce plan nous permettront de conquérir de nouveaux publics en adaptant notre offre pédagogique, dans le respect absolu des règles de l'homologation et de la qualité bien sûr. La place des professeurs dont le professionnalisme fait la renommée de nos établissements est centrale. ils sont les garants de la continuité de la qualité de l'enseignement. Aussi de nombreuses mesures du plan portent elles sur la formation. Enfin. nous souhaitons que les parents d'élèves puissent

davantage être associés à la marche des établissements. Je sais leur rôle, les responsabilités qu'ils assument dans les comités de gestion, en particulier. Cet engagement doit être mieux reconnu.

La portée de ces mesures serait courte si elles n'étaient pas accompagnées d'un réengagement budgétaire de l'Etat. La participation du ministère des Affaires étrangères au budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) augmentera l'année prochaine de près de 25 millions d'euros, portant la subvention à près de 405 millions d'euros. Cette augmentation permettra de redonner des marges budgétaires aux établissements scolaires et financer le développement du réseau.

Comment le travail des ambassades se met-il en place dans ce plan de développement voulu par Emmanuel Macron?

Les ambassades sont les pivots du développement de l'enseignement français à l'étranger. Nos ambassadeurs et nos ambassadrices, nos conseillères et conseillers culturels



« LES AMBASSADES SONT LES PIVOTS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER. » LAURENCE AUER

sont au contact des réalités locales, ils perçoivent les dynamiques en œuvre autour de l'enseignement international. Ce sont eux également qui sont contactés par les porteurs de projet d'ouverture d'écoles. Ils ont donc un rôle essentiel à jouer pour stimuler la demande d'enseignement français et identifier des

porteurs de projets. L'expertise des postes diplomatiques est également indispensable pour évaluer la pertinence des projets déposés et de leur opportunité. Le développement que nous souhaitons est en effet quantitatif mais aussi qualitatif. Par exemple, à travers un enseignement des langues renforcé. Enfin,

nous attendons des postes qu'ils jouent un rôle de régulation dans les villes où l'offre se développe: nos autorités politiques ont appelé de leurs vœux un développement harmonieux des établissements. Nos postes doivent s'assurer, par exemple, de la bonne concertation des différents acteurs pour éviter de fragiliser des établissements déjà en place.

De quelle façon le réseau peut-il se mettre au service de ce plan?

La force de la diplomatie française réside dans la densité de ses réseaux, qu'il s'agisse des ambassades et leurs services culturels, consulaires, des instituts français, des établissements scolaires, des Alliances françaises et des Instituts par exemple. Le

rôle de l'AEFE sera également crucial dans le succès du plan, comme celui de la MLF (Mission laïque française, Ndlr). Localement, c'est sous l'autorité de l'ambassadeur que l'ensemble de « l'équipe France » se mobilise au service des relations bilatérales et le développement de l'enseignement français est devenu une priorité clairement identifiée de chacun. I'ai la conviction que chacun des maillons de ces réseaux renforce les autres: la présence culturelle et économique françaises dans une ville renforce la visibilité de notre pays et l'envie de scolariser ses enfants dans une « école française ». Réciproquement, une offre éducative française riche est en mesure d'alimenter les publics de nos centres et instituts. Les synergies sont donc multiples. ◆



CNED

Cet établissement historique entré dans le XXI^e siècle

Pour construire son parcours de formation, le Centre national d'enseignement à distance (CNED) est la solution idéale. Mais l'enseignement à distance est aussi un partenaire important dans le système de l'AEFE pour développer le réseau à l'étranger. Le point avec son directeur général, Michel Reverchon-Billot.

e CNED est une énorme machine qui existe depuis quatre-vingts ans et qui délivre des formations qualifiantes à des jeunes et des adultes en France, bien sûr, mais aussi à l'étranger. Car il n'est pas toujours facile de rejoindre un lycée pour suivre un cursus français quand on vit à l'étranger. Le CNED est donc l'organisme indispensable à toutes celles et ceux qui souhaitent donner à leur enfant une instruction française, leur permettre de passer des diplômes français, du brevet des collèges au bac en passant par des BTS!

Le développement du réseau d'enseignement français à l'étranger vous paraît-il possible?

Le français n'est pas une langue qui a le vent en poupe, contrairement à ce que l'on peut dire. Je crois sincèrement que si elle n'est pas aussi une langue de l'employabilité, elle aura du mal à

rester attractive. C'est la raison pour laquelle il nous semble que les formations professionnelles sont de bonnes portes d'entrée pour le développement de l'enseignement français à l'étranger. Nous essayons de développer une filière BTS à l'étranger: nous nous adressons soit à des jeunes sortant des établissements français à l'étranger, soit à des locaux qui recherchent une formation diplômante et qui voudraient aller vers des filières professionnelles courtes, pour travailler ensuite soit en France soit localement, en assumant des fonctions d'encadrement. Nous travaillons plus particulièrement avec la Côte d'Ivoire et le Sénégal sur cette possibilité. Nous recherchons des entreprises françaises implantées localement qui pourraient prendre ces jeunes en stage en même temps qu'ils suivraient une formation à distance. Ces élèves devront passer leurs di-

plômes sur place. C'est aussi avec ce type de formations que nous contribuerons à la croissance des effectifs de jeunes inscrits à des formations diplômantes françaises. Une autre piste de développement de l'enseignement français à l'étranger est d'améliorer les compétences des enfants francophones étrangers. Le CNED n'est pas sur le créneau du soutien scolaire, et quand nous intervenons auprès d'élèves scolarisés dans des établissements étrangers nous pouvons leur délivrer une scolarité complémentaire en français, mathématiques et histoire-géographie. Celle-ci donne lieu à un certificat, délivré par le conseiller culturel de l'ambassade de France (à la condition que 75% des devoirs aient été rendus), qui leur permet de réintégrer le système français s'ils rentrent en France. Nous travaillons toujours en lien avec le réseau culturel français, les



Instituts et les Alliances françaises. Je crois d'ailleurs qu'il y a d'autres mécanismes originaux à mettre en œuvre. Nous travaillons ainsi sur les blocs de compétence, en allant de plus en plus sur des offres sur mesure afin de fabriquer des parcours de formation spécifiques.

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger vous convainc-t-il?

Ce plan est très ambitieux, et il est nécessaire. Mais, pour qu'il ait une chance de réussir, il doit être porté, accompagné. Nous devons faire partie de la solution. Je crois qu'il y a deux axes forts pour le CNED. Le premier est de développer des établissements « augmentés » en diversifiant l'offre, par exemple en proposant des langues dans des établissements qui ont une offre limitée. Le second axe est de venir en appui des compétences des recrutés locaux. Le CNED forme déjà aux concours de la fonction publique. Mais nous pouvons imaginer aussi de former les enseignants recrutés localement afin qu'ils montent en compétence. Par exemple, les conjoints d'expatriés ont parfois suivi des études d'histoire. de lettres, de langues..., il leur faudra simplement suivre des modules de pédagogie générale pour être en capacité d'enseigner.

Nous devons parvenir à qualifier les gens sur place. Il faut aussi être inventif, notamment pour celles et ceux qui vivent dans des territoires isolés ou peu urbanisés. Dans ce cas, les tiers lieux peuvent être de bonnes solutions. Car l'un des risques de l'enseignement à distance est le décrochage, le plus souvent par manque d'accompagnement. Si l'on trouve des lieux où les élèves peuvent se retrouver, on évitera à certains d'entre eux de se sentir seuls face à leurs difficultés. Il faut remettre du lien et de la relation et recréer ces moments de présence, par exemple grâce aux Alliances françaises dont le réseau est très bien implanté partout dans le monde. Nous travaillons en outre à modéliser l'ingénierie et la typologie de l'accompagnement pour détecter et prévenir le décrochage.



« LE CNED EST

UN ACTEUR DU

DÉVELOPPEMENT DE

LA FRANCOPHONIE

DANS LE MONDE. »

MICHEL REVERCHON-BILLOT

Quels sont ces tiers lieux?

Il n'est pas toujours facile d'ouvrir des lycées français à l'étranger, qui sont des structures lourdes. Il y a une autre piste de réflexion, qui est celle des écoles virtuelles. Ainsi, à Izmir, en Turquie, nous avons des élèves qui suivent des cours à distance et se retrouvent régulièrement à l'Institut français pour faire du lien entre eux, faire société. Il faudrait prendre en compte ces élèves, qui suivent une scolarité originale, dans le développement du plan: notre problème est parfois de

trouver des établissements scolaires pour des enfants qui sont dispersés sur un territoire. Ils peuvent suivre un cursus français à distance et régulièrement se retrouver en présentiel dans les Instituts ou les Alliances. La classe virtuelle n'est pas un lieu de relégation, mais plutôt d'expertise et de compétence. Les services de conversation à distance (chats, classe virtuelle...) permettent d'entrer de plus en plus et de mieux en mieux en relation avec les élèves. Nous avons un centre d'appel avec 80 personnes qui répondent aux questions des élèves répartis dans le monde. Nous avons aussi des répétiteurs qui exercent dans des zones de conflit, comme à Tripoli, en Libye. Le CNED est présent dans le plus grand nombre d'endroits possibles. C'est un acteur du développement de la francophonie dans le monde et il contribue aussi à la politique d'attractivité et de rayonnement de la France. ◆



FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

Au service de l'éducation et du français dans le monde

France Education International est un opérateur du ministère de l'Education nationale qui a pour mission d'appuyer la diffusion de la langue française, d'aider à la mobilité internationale et de développer la coopération dans les domaines de l'éducation.

rance Education international (FEI) est le nouveau nom pour le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) créé en 1945 par le ministre de l'Éducation nationale d'alors, qui souhaitait développer un lieu où les problématiques éducatives seraient traitées sous une approche internationale, et qui engageait une co-construction avec les enseignants, les chercheurs étrangers et le CIEP « Il s'agissait ni plus ni moins que de reconstruire un modèle éducatif, explique son actuel directeur général, Pierre-François Mourier. Ce qui était recherché, c'était la coopération et le partage avec les pays, dans un esprit progressiste. Ce rapport à l'étranger c'est notre ADN. Nous pensons que sur la base de la

coopération et de la comparaison nous pouvons faire progresser les systèmes éducatifs. Le CIEP a vécu soixante-quatorze ans, mais son nom était devenu difficilement compréhensible et ne reflétait pas notre activité réelle.»

Un spécialiste de l'enseignement français à l'étranger

France Education international travaille sur la langue française, la coopération éducative, la certification, la reconnaissance de diplômes, et gère la mobilité des assistants de langue: ils sont 4500 étrangers en France et 1500 Français à l'étranger. L'objet du CIEP était alors de devenir « l'ensemblier » de l'action éducative internationale.

Aujourd'hui, « le Ministre souhaite qu'enfin on propose à l'international un modèle de façon de faire, des valeurs symboliques et morales et une vraie expertise dans certains modèles, poursuit Pierre-François Mourier. Nous avons la charge de les mettre en musique. Les Français ne sont pas toujours très performants pour créer des équipes : les actions de l'Education nationale doivent être coordonnées. Nous travaillons maintenant de façon ferme avec les opérateurs qui sont dans l'orbite du Ministère, avec les grands experts comme l'inspection générale ou les académies, mais aussi avec les opérateurs extérieurs comme l'Institut français. Nous avons passé des conventions avec l'Organisation internationale de la francophonie, l'Unicef...



Nous sommes les porteurs de l'offre éducative française. Dans ce cadre général, nous avons un rôle à jouer sur le continuum entre le plan du développement du plurilinguisme... et le plan pour le développement de l'enseignement français à l'étranger. Ce plan est ambitieux, mais nous pouvons atteindre ses objectifs.»

Une offre complémentaire

Le directeur général de France Education International se félicite que, contrairement à ce que nous avons trop souvent connu, le président de la République et le gouvernement considèrent que la langue française, mais aussi le plurilinguisme et l'enseignement fassent partie des outils de puissance de la France dans le monde. Selon lui, «on ne défend jamais mieux la langue française que quand on s'intéresse aux autres langues ».

Pierre-François Mourier insiste, l'établissement public qu'il dirige présente de nombreux atouts : une véritable expertise dans le réseau plurilingue (170 sections internationales), un nombre appelé à croître d'ici à 2030, dans les DNL (disciplines non linguistiques enseignées en fran-

çais), une formation ouverte et à distance... « Mais le distanciel pur n'est pas suffisant, affirme Pierre-François Mourier. Nous avons donc des parcours tutorés et certifiants (développement des compétences, module sur la communication et la valorisation des dispositifs d'enseignement bilingue). L'adossement à l'université est très important, nous avons même créé un diplôme universitaire sur l'enfant bilingue.»

Comment FEI peut s'inscrire dans le plan de développement?

«Nous misons sur les Français qui restent longtemps dans les pays pour enseigner, poursuit Pierre-François Mourier. Il y également ceux qui ne sont pas Français mais qui maîtrisent la langue et ont le français en partage. Nous sommes un opérateur naturel pour préparer les établissements en vue de l'obtention du label FrancEducation de l'AEFE. Nous pouvons former les équipes éducatives. Ce label sera un élément important du doublement du réseau.»

France Education international a également développé des universités BELC qui forment, lors de stages, à

▲ Pierre-François Mourier.

« CE PLAN EST

AMBITIEUX, MAIS NOUS

POUVONS ATTEINDRE

SES OBJECTIFS. »

PIERRE-FRANÇOIS MOURIER

l'enseignement de la langue française pour des apprenants étrangers, et ce sont 1 200 formateurs qui sont ainsi formés chaque année dans ce cadre. Les universités BELC sont organisées dans plusieurs régions du monde, comme à Dakar en 2018 où il y avait des formateurs venus de dix pays. Désormais, un accord a été conclu avec l'AEFE pour former enseignants et cadres dans un parcours dédié. L'or-

ganisme prévoit également de développer ses formations avec ses experts auprès des personnels en formation initiale ou continue, au sein des seize pôles régionaux prévus par l'AEFE.

Des certifications pour les apprenants

Pour Pierre-François Mourier, il est indispensable de délivrer de vé-

ritables diplômes jeunes passés par l'enseignement français. Ainsi, il existe des certifications en français-langue étrangère reconnues internationalement qui valident les compétences en français, depuis les premiers apprentissages jusqu'aux niveaux les plus avancés. « Nous délivrons des diplômes dans plus de 80 pays, comme au Costa Rica ou en Allemagne où ces diplômes sont intégrés dans le cursus scolaire. Nous allons mener une expérience en ce sens dès 2020 aux Etats-Unis. Cela participe de l'influence de notre langue. Le plan Macron, c'est aussi accompagner des systèmes éducatifs en y intégrant l'apprentissage de notre langue. Nous sommes donc partie prenante de l'initiative "École et langues nationales" (ELAN

- Afrique) qui vise à améliorer la qualité de l'éducation primaire de douze pays d'Afrique subsaharienne francophone à travers un enseignement bi-plurilingue français-langue(s) nationale(s).

Ce travail est aussi indispensable si nous voulons avoir des enseignants en français partout dans le monde. Nous avons des pays d'Afrique subsaharienne qui nous demandent de l'aide. Nous allons massivement former leurs enseignants et les évaluer avec des tests en ligne. Nous créons un laboratoire numérique de l'éducation, performant, mais suffisamment rustique pour ne pas être trop énergivore. Nous savons aussi que le plurilinguisme est un véritable atout, c'est pourquoi nous ferons en sorte que l'apprentissage se fasse dans le respect des langues d'origine.» •





MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

Le partenaire précieux

Jean-Christophe Deberre, directeur général de la Mission laïque française, revient sur les missions de l'organisme qu'il dirige et analyse les ressorts du plan de développement des établissements français à l'étranger voulu par le chef de l'État.

Que pensez-vous de cette volonté de doubler les effectifs des établissements français dans le monde?

La Mission laïque française est libre de ses choix, c'est une association indépendante. Nous reconnaissons bien sûr le rôle de l'opérateur public qu'est l'AEFE. Pour autant, la Mission laïque française est concernée par ce plan de développement, justement car l'Etat entend bien s'appuyer sur des partenaires comme nous. Néanmoins, il me semble important de poser comme préalable la difficulté de se développer à l'étranger. Le monde a changé, l'attractivité de l'enseignement français à l'étranger est moins évidente, la concurrence est rude. Nous constatons souvent que la demande se reporte sur des filières bilingues non homologuées, ou encore sur des établissements qui empruntent à l'enseignement français mais ne sont pas homologués, par exemple dans les pays francophones.

Et les zones traditionnellement demandeuses le sont moins actuellement, comme les pays du Golfe ou encore le Liban. Les familles traversent davantage de difficultés financières, et même si nous essayons d'absorber les hausses de coûts, cela reste difficile pour elles. Tout cela implique que nous sachions nous adapter aux réalités d'aujourd'hui. L'enseignement français à l'international doit sortir de sa bulle s'il veut se développer, en particulier autour des compétences plurilingues. Ainsi, nous pensons que le trilinguisme doit se développer dès la maternelle.

Comment sur le terrain est-il possible de se développer?

La ressource humaine est un vrai défi à relever. La réalité est que les enseignants détachés quittent moins facilement le territoire national. Ils ont une plus grande demande en

matière de sécurité sanitaire, sociale et salariale. La réforme aujourd'hui impose des carrières courtes à l'international, pas plus de six ans. Nous craignons que cela soit un frein supplémentaire au départ. Certains de nos établissements ont de moins en moins de titulaires, avec des enseignants de plus en plus souvent recrutés localement. Nous devons travailler avec ces personnels qui ne sont pas toujours français, et qui ne sont pas forcément familiarisés avec notre système de formation même s'ils maîtrisent parfaitement le français.

Je crois important de souligner qu'il s'agit d'une mission à effectuer à l'étranger, pas seulement d'enseigner. L'Etat doit être capable de valoriser les personnels lors de leur retour, c'est aussi une des clés de la réussite du projet si l'on veut attirer des enseignants. La politique de ressources humaines doit être adaptée à chacun.

Le CNED, un acteur incontournable à l'international

Alors que le CNED a fêté ses 80 ans en décembre 2019, Etienne Rabaté, directeur délégué aux affaires internationales et européennes, présente l'importante activité de l'établissement à l'international.

Quel est actuellement le public du CNED à l'international ?

Nous comptons 23 000 inscrits à l'international, ce qui fait du CNED le premier opérateur de la formation tout au long de la vie en Europe et dans le monde francophone. Le recours au CNED est essentiel pour deux types de public:

- Les familles expatriées qui souhaitent que leurs enfants poursuivent une scolarité française et qui ne trouvent pas d'école à programme français à proximité.
- Les adultes qui désirent profiter de leur expatriation pour acquérir une qualification qui leur permette de mieux s'intégrer professionnellement dans le pays d'accueil ou en France à leur retour.

Pour ce faire, l'établissement s'efforce de répondre à des besoins et des parcours spécifiques à partir d'une offre diversifiée : scolarité à la française, complète ou partielle (trois disciplines du programme), remises à niveau pour une reprise d'études, cursus universitaires, préparation de concours de la fonction publique, formation professionnelle continue... Dans ce cadre le CNED est un acteur important de la formation des enseignants de français langue étrangère, à travers trois parcours complémentaires réalisés en partenariat : ProFle+ avec France Education international, Daefle avec l'Alliance française de Paris et Cursus FLE avec l'Université Grenoble Alpes.

Le CNED a mis en place de nombreuses conventions de partenariat avec les établissements scolaires ; pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous avons environ 18 000 inscrits scolaires à l'international. Si la majorité de ces inscrits sont des élèves isolés qui ne trouvent pas d'école française à proximité de leur domicile, plus du tiers d'entre eux sont scolarisés dans un établissement à programme français qui a recours au CNED pour tout ou partie de son cursus.

Il s'agit par exemple d'écoles de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) qui comprennent un niveau primaire en enseignement direct mais dont les effectifs sont insuffisants dans le secondaire pour constituer une véritable structure scolaire, d'écoles d'entreprise de la Mission laïque française (MLF) qui se créent pour accompagner un projet industriel ponctuel, ou encore d'établissements non homologués fonctionnant entièrement avec le CNED. Ce champ ne cesse de se développer, avec dix nouvelles conventions à cette rentrée, du Cameroun au Kazakhstan, du Mexique à la Norvège. Actuellement 133 conventions lient le CNED et des établissements scolaires : 52 du réseau de l'AEFE, 34 suivis par la MLF, 47 en dehors de ces réseaux.

Ces partenariats modifient la physionomie de l'activité du CNED à l'international: celui-ci ne supplée pas seulement à



l'absence d'établissement en enseignement direct, comme c'est le cas traditionnellement pour les inscrits individuels, mais encore il complète et enrichit l'offre des établissements. Le CNED s'affirme ainsi comme un partenaire privilégié des réseaux de l'AEFE et de la MLF, et montre que l'hybridation d'enseignement en présence et à distance peut contribuer au développement du réseau scolaire français de l'étranger.

Mettez-vous également en place de nouveaux types de partenariat ?

Effectivement, le CNED souhaite aller à la rencontre de nouveaux publics, notamment les jeunes adultes de pays francophones, étudiants ou en formation professionnelle. C'est ainsi qu'un partenariat est en cours avec l'Université de Bangui, en Centrafrique, pour la fourniture de compléments de formation destinés à ses étudiants. Une demande croissante concerne également les parcours de BTS (le CNED en possède 17): des projets sont en cours en Haïti, à Madagascar, au Niger; d'autres sont à l'étude en Côte d'Ivoire, au Liban ou encore au Sénégal.



ÉDUCATION

Quel regard portez-vous sur ce plan?

Cela ne va pas être simple. Le message présidentiel est passionnant: pour la première fois, on jette un véritable défi à l'enseignement français à l'étranger. Ce qui est intéressant, c'est ce qui est sous-jacent: «Surtout, ne ronronnez pas!» Le Président rappelle que nous avons une véritable force avec ce réseau, et il nous demande de faire fructifier ce patrimoine. Qui

n'avance pas recule, cette dynamique nous plaît. Nous aussi nous progressons chaque année, mais lentement: 108 établissement en 2017-2018, 113 en 2018-2019.

Ce défi vous semble-t-il possible à relever?

La question est de savoir si la langue et la culture française prospéreront uniquement à travers l'enseignement homologué. Il faut savoir que nous aurons de plus en plus d'établissements labellisés. Je crois que l'enseignement français à l'étranger doit être plus ouvert, c'est un outil de coopération culturelle. Nous sommes marqués par notre héritage colonial. À nous de faire en sorte que cet enseignement soit vivace, qu'il intègre la volonté de ces pays d'accueil de renouer avec leur propre héritage.

Et sans doute devons-nous être plus ouvert sur les programmes: le socle doit être conservé, mais dans quelle proportion? L'enseignement français peut être un modèle d'ouverture s'il veut continuer à rester attractif. Ainsi, en ce qui concerne l'offre de formation des enseignants, il faut un modèle qui s'adapte. Autrement dit, on ne peut plus enseigner si on ne connaît pas l'enseignement local, notre voisin immédiat.

Nous devons aussi valoriser nos atouts. L'un d'entre eux est la laïcité par exemple, au sens où elle est synonyme de liberté. La laïcité permet, selon celles et ceux qui viennent dans notre système éducatif, de construire un jugement libre. C'est quelque chose d'assez rare dans le monde, qui séduit

les jeunes passés par notre système d'éducation.

Comment êtes-vous associés à ce plan?

Nous devons avoir une réflexion exigeante pour éviter de perdre du terrain comme c'est le cas actuellement aux États-Unis. Si nous ne parvenons pas à conserver nos positions là-bas, nous

Jean-Christophe Deberre.

« POUR LA PREMIÈRE
FOIS, ON JETTE UN
VÉRITABLE DÉFI À
L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS À
L'ÉTRANGER.»
JEAN-CHRISTOPHE DEBERRE

ne les conserverons pas ailleurs. Nous devons travailler sur notre capacité d'adaptation et de formation. Nous pourrions nous développer en Afrique de l'Ouest où la demande existe, mais où les moyens ne sont pas à la hauteur du prix de notre enseignement, il faut donc trouver un autre modèle de

présence. Par exemple, en Angola, nous développons des lycées avec Total. Nous devons trouver des modèles alternatifs pour répondre aux demandes des parents. Cela implique de reprendre ce qui est tombé en désuétude, comme la coopération scolaire. À nous de trouver des partenaires qui permettent aux classes moyennes d'accéder à des écoles décentes, en tra-

vaillant au cas par cas. Il faut aussi que nous ayons davantage d'enseignants recrutés localement en Europe. Il faut le savoir, l'essentiel des enseignants français détachés sont en poste en Europe, il faut développer leur mobilité. Et, surtout, recruter des personnels locaux et leur permettre de garantir la qualité de notre enseignement. Pour ce faire, la Mission laïque française est compétente pour aussi former ces personnels locaux. Selon nous, tous doivent pouvoir se former, les locaux comme les Français, les nouveaux arrivants comme les anciens, car il faut créer un corps enseignant cohérent et uni. Pour ce qui concerne les nouveaux diplômés, le master MEF sera sans doute très utile, mais insuffisant.

Il faut le savoir, en limitant les carrières à l'international à six ans, le développement de ce plan reposera surtout sur les enseignants locaux. Et les formations sont souvent dépendantes des particularismes locaux. Nous, nous préférons parlons de culture d'établissement. Nous parions sur la capitalisation des projets. Nous avons d'ailleurs créé un Forum pédagogique qui permet un partage d'expériences. Désormais, ce sont plus de 1000 enseignants qui sont en ligne de leur propre chef ou avec des professeurs ressources qui permettent des échanges entre pairs. Ce sont tous ces outils qui permettront de donner aux professeurs la possibilité de garantir un enseignement original, de qualité, que rechercheront les familles, françaises ou étrangères.

rançaises ou etrangeres.

ENTRETIEN AVEC SAMANTHA CAZEBONNE

« Associer l'ensemble des acteurs à la réflexion »

Samantha Cazebonne, députée des Français de la péninsule ibérique et de la Principauté de Monaco, a été missionnée par le gouvernement pour formuler des recommandations afin d'insuffler une nouvelle dynamique à l'enseignement français à l'étranger. Il en est ressorti un épais rapport qui fait un état des lieux sur le réseau, son attractivité, sa force, et ses difficultés.

Dans quel but avez-vous préalablement adressé des questions aux familles françaises de l'étranger?

Plus de 20 000 personnes ont répondu à la consultation à travers neuf questionnaires dirigés vers l'ensemble des acteurs, qu'il était important d'entendre dans la diversité de leurs perspectives, afin de les associer à la réflexion et à l'évolution : familles du réseau, familles hors réseau, équipes pédagogiques à l'étranger et en France, anciens élèves, élèves, élus consulaires, missions diplomatiques et encadrement. En outre, nous avons auditionné des partenaires, rencontré des opérateurs, des parents d'élèves, des élus consulaires... L'objectif était d'aider au doublement de nos effectifs afin que nous ayons plus d'élèves scolarisés dans le système d'éducation français, ce qui renforce le rayonnement de la France partout dans le monde. C'est un excellent relais d'influence!

Quels problèmes avez-vous mis en avant dans la gestion de l'AEFE? Quelles étaient vos préconisations?

Le problème majeur de l'AEFE est financier. Il relève avant tout d'un écart entre la subvention publique et la contribution patronale à la pension civile des fonctionnaires détachés qui augmente proportionnellement à leur ancienneté, creusant un écart qui s'accentue chaque année. Cela pèse sur les frais de scolarité des familles à travers la participation financière complémentaire (et la participation à la rémunération des résidents le cas échéant), qui ont de plus vu les droits d'écolage exploser avec la mise en place (puis l'abandon) de la prise en

charge des frais de scolarité qui a créé un effet d'aubaine important. l'ai donc préconisé une stabilisation des crédits publics pour laisser le temps à l'agence de se restructurer en équilibrant son budget grâce à des réformes internes indispensables, et à la dotation de l'État augmenté pour 2020 de 25 millions d'euros, qui seront maintenus en 2021 et 2022. Pour accompagner le développement du réseau, si j'ai recommandé l'augmentation du nombre de titulaires détachés (recommandation que les ministres ont suivie), j'ai aussi énoncé plusieurs recommandations en faveur de la formation de l'ensemble des personnels, y compris des contrats locaux, et je me réjouis qu'une grande part de la réforme annoncée il y a quelques semaines concerne l'offre de formation. La faible représentation des familles dans la gouvernance, et notamment pour les décisions budgétaires, constitue selon moi une autre problématique à laquelle il faut remédier. La réforme annoncée leur donne plus de pouvoir à cet égard. Enfin, la prise en compte de la multiplication exponentielle de nouvelles écoles internationales est très récente, et notre réseau accuse un retard qu'il doit désormais rattraper, notamment en développant le plurilinguisme.

Comment serait-il possible de mieux accompagner, de mieux aider l'ensemble des familles françaises installées à l'étranger? Je recommande dans mon rapport de veiller à ce que les crédits publics prévus pour les bourses scolaires



augmentent proportionnellement aux nouveaux besoins qui naîtront à l'occasion du développement de l'EFE (enseignement français à *l'étranger, Ndlr)* afin que nos écoles conservent une mixité sociale. Il est par ailleurs important de rappeler que les trois quarts des enfants français établis à l'étranger ne sont pas scolarisés dans le réseau des établissements homologués. Je préconise donc de développer l'enseignement français également hors des frontières de l'EFE stricto sensu, notamment à travers des filières françaises dans les systèmes éducatifs locaux, à travers des formations hybrides (distance/présentiel) ou encore en appuyant les associations FLAM. Je travaille aussi beaucoup pour l'inclusion scolaire au sein de l'EFE: deux amendements que j'ai portés et qui ont été adoptés en font désormais une mission de l'AEFE et un critère d'homologation. Les associations de parents comme Aledas ainsi que les opérateurs, l'AEFE et la MLF, travaillent en ce sens. ◆



370 000 ÉLÈVES

522 ÉTABLISSEMENTS



PLURILINGUISME



RÉSEAU

139 PAYS

RAYONNEMENT



INNOVATION













aefe.fr f 🕑 🖸 🕼 🔟 🖸 aefeinfo